



**Syndicat National de la DGFIP**

**FORCE OUVRIERE**

**Section de l'Aveyron**

[fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr)

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

## **Déclaration liminaire du Comité Technique Local du 19 avril 2022.**

Mme la Présidente,

Nous revoilà en CTL pour y débattre de l'amélioration du cadre de vie au travail. À s'y méprendre, on pourrait croire que la DGFIP se soucie du bien-être de ses agents, chose qui devrait être la norme puisque le code du travail précise que l'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses employés. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est juste à la sortie de deux ans de pandémie synonymes d'économies dans le secteur social, et peut-être un peu à cause des élections, qu'un projet de ce type est lancé, avec un petit pécule à dépenser.

La période étant propice, les effets d'annonce se succèdent. L'ouverture de négociations salariales nous paraît bien plus importante. C'est l'ensemble des agents qui devrait bénéficier de revalorisations, revalorisations attendues depuis 2016-17 où il avait été gracieusement accordé 1.2 % d'augmentation de la valeur du point d'indice. Quand on annonce une augmentation du SMIC de 2.65 % au 1<sup>er</sup> mai 2022, et que dans le même temps on parle de 4.5% d'inflation sur un an, il est plus que nécessaire de revaloriser les salaires de la fonction publique.

Avec les suppressions d'emplois ininterrompues depuis 20 ans, les départs massifs en retraite font prendre conscience à nos têtes dirigeantes de la nécessité de recruter dans toutes les catégories. Même si notre directeur général se gargarise du recrutement de 5650 personnels, il oublie d'enlever à ce chiffre les promotions internes. Et surtout, il omet délibérément de nous informer du nombre de postes qui seraient à pourvoir si on remplaçait tous les départs en retraites et si on comblait les postes vacants. On est loin du compte...

Autre actualité du moment, c'est la période déclarative. Quelle belle page dans la presse locale pour y expliquer les bienfaits de la télédéclaration, d'avancer des chiffres flatteurs sans vérification. Heureusement que le journaliste a fait preuve de remarques personnelles : on améliore l'accueil en fermant des SIP et des Trésoreries de proximité pour ensuite envoyer des agents déjà débordés assurer des permanences dans ces mêmes sites (Broquies, Decazeville, Espalion, Montbazens, Saint-Affrique, Nant, Pont de Salars, Rieupeyroux, Argence-en-Aubrac et Saint-Geniez d'Olt). Il rajoute

également que les « bons chiffres » du taux de déclarations en ligne sont certainement dûs à l'obligation de télédéclarer. On peut rajouter la fermeture de nos guichets ouverts seulement 12h par semaine et un numéro d'appel national qui ne va pas tarder à être débordé lui aussi. Quant au taux de déclarations papier, il est plus proche de 19 % que des 12% que vous avez annoncés à la presse.

Une préoccupation supplémentaire est le mouvement de mutation du mois de septembre 2022. Combien de postes vacants a décidé de laisser notre direction générale ? Combien de services vont donc souffrir encore et toujours ? Avec quelle jambe de bois vont débiter le centre de contact des professionnels de Decazeville et le SDIF de Millau ? Une fois de plus, les effets du NRP vont se faire sentir sur les agents des services déménagés. On préférerait que soient nommés des agents plutôt que de remplir les postes de plantes vertes !!!

Au vu des exemples ci-dessus, vous comprendrez bien qu'on s'est largement éloigné du sujet de ce CTL, même si on pourrait avoir quelques espoirs, tout en restant lucide sur cette obole... 40 000€, si c'est peut-être une somme, cela ne représente pas grand-chose, surtout pour un one shot. Personne n'est dupe. Pour améliorer le cadre de vie des agents, commençons déjà par réduire la charge de travail par agent. Les conditions vie au travail n'en seront que meilleures et la qualité du service public se renforcera. On éviterait pareil saupoudrage...

FO-DGFIP12 revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- un recrutement de fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation de la valeur du point d'indice
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- un déroulement de carrière et des débouchés satisfaisants pour tous les agents



Les représentants FODGFIP-12.